

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 4 octobre 2010, à 20.00 heures, à la salle Bonne Entente, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier.

Résolution numéro 94-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'Ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus soit rencontre avec Richard Therrien, projet de garderie, demande de dons à place aux jeunes et formation FQM.

Résolution numéro 95-2010
Adoption du dernier procès verbal

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que le procès verbal soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Nous rencontrons monsieur Gilles Chabot, notre chef pompier qui nous entretient sur les nouveaux développements concernant la sécurité incendie. Pour St-Sylvestre, il y a eu 23 cartes d'appel au 911, les productions agricoles devront être vérifiées et représentées en fonction des bâtiments possédés. Des photographies aériennes de chaque site a été demandé à la MRC de Lotbinière et on les aura à cout minime. Les cabanes à sucre seront répertoriées à partir du prochain compte de taxes et il faudra prévoir l'achat de bunkers en 2011, car ils commencent à se faire vieux.

Nous rencontrons Joseph Lamarre et les représentants de la fondation École l'Astrale pour le projet de module 0-5 ans. On pense être prêt pour le mois d'août 2011 ; on va en demande de collaboration avec toute la population et les organismes de la municipalité L'objectif visé est de 30 000\$ et on a approché les députés concernés. On a demandé un membre représentant de la municipalité au comité, on attend après les élections afin de le nommer.

Gaétan Therrien vient nous rencontrer pour les demandes adressées des voisins, et, des lettres reçues de sa part. Il est unanimement décidé que ces documents seront mis de côté.

Richard Therrien vient nous rencontrer à propos du projet de garderie. St-Patrice a donné son appui et celui-ci demande de penser à un 30 000 d'investissement de la part de la municipalité pour l'année à venir si le projet se réalise.

Résolution numéro 96-2010

Subvention aide à l'amélioration des routes de la municipalité

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de Saint-Sylvestre approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 38 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution numéro 97-2010

Emprunt temporaire de 1 200 000\$ pour les travaux de la rue Principale et de la rue du Moulin

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse la demande au centre financier des entreprises Chaudière-Nord, pour un emprunt temporaire de 1 200 000\$ pour les travaux d'égouts fluviaux et sanitaires sur une partie des rues Principale et de Moulin ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte les conditions fixées pour cet emprunt par le Centre financier des entreprises Chaudière-Nord ;

Que monsieur le maire Mario Grenier et la secrétaire trésorière madame Céline Bilodeau soient par les présentes autorisés à signer tous les documents se rapportant à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 98-2010

Demande de dons

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que l'on fasse un don de 125\$ au club Fadoq, pour une location de salle.

Résolution numéro 99-2010

Formation pompier 1

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

Que nous mandations EDUC EXPERT à 1 ; a formation du pompier Jean-Denis Doyon au programme de niveau no 1 ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de défrayer les coûts au montant de 2 765.44\$, selon les modalités de paiement suivantes : 1 382.72 à la signature, 691.36 au 15 janvier 2010 et 691.36 au 15 juillet 2011

Concernant la demande de monsieur Pierre Labbé, pour une nouvelle connexion à internet haute vitesse, il est décidé que l'on ne fera pas suite, car nous avons déjà donné des sous lors de la première installation avec Altaspectra.

Résolution numéro 100-2010

Cotisation à la Corporation des chemins Craig et Gosford

Il est proposé par Monsieur Roland Gagné appuyé par Monsieur Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de faire le paiement au montant de \$ 500 pour l'année 2010 à la Corporation des Chemins Craig et Gosford. Que la Municipalité de Saint-Sylvestre accepte que l'entente soit renouvelable dans trois ans.

Résolution numéro 100-2010

Demande de dérogation mineure pour monsieur David St-Hilaire

Il est proposé par Madame Maryse Lapointe appuyé par Madame Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation soit acceptée selon les recommandations suivantes ;

- Avoir un service commun d'eau
- Être **conjointement responsable** de l'approvisionnement et de l'alimentation en eau provenant d'un seul puits sur un ou l'autre des terrains.
- Avoir une seule entrée d'eau dans le solage, d'y faire la répartition pour chacun, à partir de cette entrée.
- Cette responsabilité commune devra être notariée comme servitude mutuelle, afin d'éviter d'éventuels problèmes.
- Advenant une alimentation en eau non suffisante, et la nécessité d'avoir un deuxième puits, le premier devra être **obligatoirement fermé** pour respecter la demande de dérogation.

En respectant les points ci-haut mentionnés le conseil municipal de St-Sylvestre autorise la procédure.

Résolution numéro 102-2010

Résolution d'adhésion à la coalition québécoise pour le contrôle du tabac

attendu que

le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies ;
que chaque année, plus 10 000 québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac ;
que la fumée secondaire est dommageable pour la santé ;

que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;
que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui ;
que le tabagisme est une épidémie industrielle ;

Il est proposé par Madame Madeleine Breton appuyé par Monsieur Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Sylvestre endosse de la coalition Québécoises pour le contrôle du tabac.

Résolution numéro 103-2010

Achat de logiciel Cauca commun

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté et transmis au Ministère de la Sécurité Publique du Québec son schéma de couverture de risques incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité Publique du Québec a confirmé (en décembre 2008) l'attestation du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques incendie le 9 février 2009;

ATTENDU QUE les municipalités devront à partir de la deuxième année du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière appliquer la force de frappe décrite à l'intérieur du schéma;

ATTENDU QUE le meilleur outil pour l'élaboration des déploiements avec la Centrale d'Appel d'Urgence Chaudière- Appalaches est un logiciel conçu par ces derniers ;

ATTENDU QUE le coût du logiciel est gratuit mais que les coûts de formation sont de 1000\$ plus taxes réparties sur 16 services incendie plus le préventionniste/coordonnateur de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Roland Gagné , appuyé par **Madame Madeleine Breton**, et résolu d'autoriser le remboursement à la MRC de Lotbinière de la portion des frais de 58.82\$ avant taxes (conditionnel à la participation des 16 services incendie), pour les frais de formation du service incendie de notre municipalité, nous donnant droit par le fait même à l'obtention du logiciel CAUCA.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : il y a eu une soirée ménage, pas beaucoup de monde la prochaine rencontre aura lieu le 14 octobre.

Loisirs : rien de spécial Gaétan Bilodeau accepte encore cette année l'entretien de la patinoire
Matières résiduelles nous signerons la régie intermunicipale des 6 municipalités

Centre multifonctionnel : 565 000\$ est rendu emprunt permanent, le souper des gens d'affaires aura lieu le 9 novembre à St-Sylvestre et la municipalité fera une gracieuseté d'une petite bonbonnière à chaque invité.

Inspecteur municipal : les enduits SM feront le rapiècement de l'asphalte durant la semaine

Salon des jeunes : 2 activités sont en branle pour le mois d'octobre

MRC familles : 3 personnes seront présentes lors du colloque du 23 octobre soit : Mario Grenier, Madeleine Breton et Séléna Hinse.

Résolution numéro 104-2010
Fourniture de bonbonnières pour 9 novembre

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de fournir 325 bonbonnières environ, au coût de 1.85\$ chacun, à chaque invité au souper des gens d'affaires qui aura lieu le 9 novembre prochain au centre multifonctionnel de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 105-2010
Adoption des comptes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1531 à 1619 inclusivement.

Résolution numéro 106-2010
Remboursement du 1/3 des assurances pour l'activité de course de tracteur à gazon

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de défrayer un 33% de la facture des assurances pour l'activité de course de tracteurs à gazon qui s'est tenue au cours de septembre dernier. Le montant est de 429.40\$.

Nous ferons l'inscription des conseillers et du maire pour une formation sur les contrats municipaux, qui se donnera à St-Pierre-de-Broughton., le 21 octobre prochain.

La levée de l'assemblée est faite à 23.00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 1^{er} novembre 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire